

- poursuivre le programme d'hydraulique villageoise.

Enfin, pour rendre son action plus efficiente, le Gouvernement a décidé de fusionner l'Agence Nationale des Grands Travaux (ANGT) et le Fonds Routier (FR) pour donner naissance à l'Agence Nationale des Grands Travaux d'Infrastructures (ANGTI). Elle aura pour mission d'exécuter la politique publique en matière de Grands Travaux d'Infrastructures et de mettre en œuvre le Schéma Directeur National d'Infrastructures (SDNI) en vue d'en maîtriser les coûts, de garantir la qualité des ouvrages et de respecter les délais d'exécution dans un but d'intérêt général.

La mise en place de cette agence permettra au Gouvernement de disposer d'une seule structure spécialisée dans la réalisation des études, des constructions, des réhabilitations, des contrôles, des entretiens et de suivi des projets d'infrastructures.

### 1.15.5 Le secteur social

En vue de raffermir les liens entre les gabonais, d'éradiquer les inégalités et la grande pauvreté, le Gouvernement accélérera la cadence de la mise en œuvre de la stratégie d'investissement humain et maintiendra son action dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'habitat.

A cet effet, un effort sera fait sur l'ensemble des volets du Pacte Social.

Pour ce faire, les différents volets de la stratégie seront pris en charge conformément aux montants indiqués dans le tableau ci-après (en Francs CFA) :

Volet 1 : Filet de protection économique et transferts solidaires	10 660 000 000
Volet 2 : Portefeuille de projets à Activités Génératrices de Revenus	3 300 000 000
Volet 3 : Minima sociaux	40 189 162 815
Volet 4 : Politique ciblée des travaux	14 052 837 928
Total	68 202 000 743

### 1.16 La politique budgétaire

La stratégie budgétaire porte sur des efforts conjugués dans la maîtrise du choc de la baisse des recettes et dans l'allègement du train de vie de l'Etat afin de maintenir les dépenses publiques dans des proportions soutenables. Cette stratégie, que poursuit le Gouvernement, aura pour effet, l'amélioration du solde primaire à très court et moyen termes afin de se conformer notamment aux critères de convergence communautaires.

L'atteinte d'un tel objectif nécessite le maintien des principales mesures déjà annoncées dans la loi de finances initiale mais également de prendre en compte les mesures courageuses arrêtées lors du séminaire Gouvernemental de janvier 2015.

### 1.16.1 Les mesures relatives à l'accroissement des ressources

En sus des mesures contenues dans la loi de finances initiale 2015, qui mettent l'accent sur le renforcement de la performance des administrations des douanes et des impôts ainsi que sur le développement des nouvelles stratégies de financement, le Gouvernement compte reformer la fiscalité, afin qu'elle contribue davantage au financement du budget d'une part, et renforcer la diversification de ses sources de financement d'autre part.

A cet effet, les actions porteront sur :

- la maîtrise des dépenses fiscales, notamment la suppression des exonérations fiscales et des abattements douaniers ;
- le renforcement du civisme fiscal et la lutte contre l'informel ;
- la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale, à travers le renforcement des missions de contrôle fiscal, l'encadrement des prix des transferts et le contrôle des comptabilités informatisées ;
- l'amélioration de l'action en recouvrement ;
- l'optimisation des recettes d'exportation de l'or et du manganèse.

### 1.16.2 Les mesures de maîtrise et d'efficacité de la dépense

Pour maintenir les dépenses publiques dans des proportions soutenables et garantir l'efficacité de la dépense, le Gouvernement mettra en place un ensemble de mesures de redressement visant principalement l'allègement du train de vie de l'Etat et l'optimisation de la dépense.

Aussi, envisage-t-il de porter son action, à court et moyen termes, sur la réduction de la dépense de personnel et de transfert.

S'agissant de la dépense de personnel, son niveau a atteint des proportions préoccupantes. Elle représente en moyenne un peu plus de 50% des recettes fiscales sur ces

dernières années, ce qui est bien au-delà de la norme CEMAC (35%). Aussi, en vue de garantir la maîtrise de la masse salariale, les initiatives du Gouvernement porteront sur :

- le déploiement des Directions Centrales des Ressources Humaines (DCRH) ;
- l'audit et la réforme du système de rémunération actuel des agents de l'Etat ;
- l'organisation des audits des effectifs de la fonction publique ;
- l'assainissement du fichier de la solde de l'Etat ;
- le contrôle des effectifs des agents de la main d'œuvre non-permanente ;
- la suspension systématique des traitements des agents ayant atteint l'âge de mise à la retraite ;
- la dénonciation ou le non-renouvellement des contrats des agents contractuels hors catégorie ayant atteint l'âge de 60 ans ;
- le renforcement de la lutte contre le cumul des salaires ;
- la lutte contre le cumul de l'aide à la propriété et/ou au transport avec le bénéfice d'un logement, d'un bail ou d'un véhicule administratif ;
- le recrutement dans la fonction publique uniquement pour les secteurs prioritaires ;
- l'organisation des concours après mise à disposition effective des postes budgétaires ;
- le gel des stages professionnels en 2015 ;
- la réactivation et le soutien au Programme de Départ Volontaire et de Retraite Anticipée (PDVRA).

Pour les dépenses de transferts, les mesures porteront à la fois sur la réforme de l'aval pétrolier et sur la redéfinition du principe de l'octroi des subventions aux entités bénéficiaires.

Pour ce qui est de la réforme de l'aval pétrolier, il s'agira notamment de l'annulation des subventions aux produits pétroliers qui se traduira par :

- le maintien des subventions pour le gaz butane et le pétrole lampant aux ménages gabonais économiquement faibles ;
- l'arrêt des subventions au gasoil et à l'essence ;
- l'arrêt du paiement du soutien à l'activité du raffinage (SAR) ;
- l'annulation du mécanisme du prix parité import (PPI) ;
- la libéralisation de l'importation des produits pétroliers ;
- la création d'une Autorité Administrative Indépendante de réglementation des prix des produits pétroliers qui administrerait la péréquation et la stabilisation ;

- la restructuration de la Société Gabonaise de Raffinage pour la recentrer sur son cœur de métier, le raffinage ;
- la redéfinition de la structure devant garantir l'approvisionnement du marché national en carburant et garantir les stocks de sécurité et stratégiques.

En ce qui concerne la redéfinition du principe d'octroi des autres subventions, il conviendrait désormais, avant d'envisager l'octroi de toute subvention, de distinguer :

- les organismes dont l'Etat souhaite soutenir l'activité économique naissante ;
- les organismes connaissant des difficultés structurelles ;
- les organismes en situation de difficulté conjoncturelle.

L'objectif de ce tri serait d'écartier du bénéfice de la subvention, toute entité n'entrant pas dans l'une des trois catégories susmentionnées. En plus, il conviendrait dans le cadre d'un meilleur usage des deniers publics et d'une gestion plus saine des entités bénéficiaires de dissuader, à travers des mesures fortes et opportunes, le recours aux subventions perçues pour le financement des charges de personnel.

TROISIEME PARTIE :  
L'EQUILIBRE FINANCIER

L'équilibre financier du projet de loi de finances rectificative de l'année 2015 retrace les opérations financières de l'Etat réparties en deux grandes catégories, conformément aux dispositions de la loi organique n° 31/PR du 21 octobre 2010 relative aux lois de finances et à l'exécution du budget (LOLFEB).

Ainsi, la première catégorie concerne les opérations budgétaires constituées des recettes et des dépenses. La deuxième catégorie retrace les opérations de trésorerie et de financement, englobant les ressources et les charges. Prises individuellement, ces deux catégories n'ont pas vocation à s'équilibrer. Toutefois, en consolidant les soldes de chacune de ces deux catégories, les opérations financières de l'Etat ressortent en équilibre.

Aussi, l'équilibre financier arrêté dans le projet de loi de finances rectificative 2015 porte-t-il le budget de l'Etat en dépenses, à 2 068,5 milliards F.CFA, contre un niveau de recettes de 1 833,9 milliards de F.CFA, laissant ainsi apparaître un déficit de 234,7 milliards de F.CFA de solde budgétaire de base ; ce déficit étant couvert par l'excédent des opérations de financement, de montant égal.

# EQUILIBRE BUDGETAIRE

L'équilibre budgétaire retrace les opérations du budget de l'Etat en recettes et en dépenses, lequel comprend le budget général, les budgets annexes et les comptes spéciaux.

Tableau n° 8 : Equilibre budgétaire (en millions de F.CFA)

Recettes		Dépenses		Soldes
<b>Budget général</b>				
	PLFR 2015		PLFR 2015	
Titre 1. Recettes fiscales	1 240 746	Titre 1. Charges financières de la dette	125 432	- 234 690
Titre 2. Dons, legs, et fonds de concours	-	Titre 2. Dépenses de personnel	732 662	
Titre 3. Cotisations sociales	-	Titre 3. Dépenses de biens et services	299 000	
Titre 4. Autres recettes	593 105	Titre 4. Dépenses de transfert	302 723	
-		Titre 5. Dépenses d'investissement	596 724	
-		Titre 6. Autres dépenses	12 000	
<b>Total des recettes pour le budget général</b>	<b>1 833 851</b>	<b>Total des dépenses pour le Budget général</b>	<b>2 068 541</b>	
<b>Budgets annexes</b>				
Recettes pour les budgets annexes	-	Dépenses pour les budgets annexes	-	-
<b>Total des recettes pour les budgets annexes</b>	<b>-</b>	<b>Total des dépenses pour les budgets annexes</b>	<b>-</b>	
<b>Comptes spéciaux</b>				
Recettes Comptes d'affection spéciale	-	Dépenses Comptes d'affection spéciale	-	-
Recettes Comptes de Commerce	-	Dépenses Comptes de Commerces	-	
<b>Total des recettes pour les comptes spéciaux</b>	<b>-</b>	<b>Total des dépenses pour les comptes spéciaux</b>	<b>-</b>	
Solde Budgétaire global				- 234 690
<b>Solde Budgétaire de base</b>				<b>- 234 690</b>

Source : DGBFIP

## 1.17 Le budget général

Le budget général comprend toutes les recettes budgétaires et toutes les dépenses de l'Etat à l'exception des recettes affectées par la loi aux budgets annexes et aux comptes spéciaux.

## Les recettes

Les recettes budgétaires se décomposent en recettes fiscales, dons, legs et fonds de concours, cotisations sociales et autres recettes. Elles sont évaluées à 1 833,9 milliards de F.CFA contre 2 289,7 milliards de F.CFA arrêtées dans la loi de finances initiale 2015, soit une baisse de 455,8 milliards de F.CFA. Ce retrait est imputable à la dégradation des recettes fiscales et des autres recettes qui enregistrent respectivement un repli de 9,9% et de 35,1%.

**Tableau n°9 : Répartition des recettes budgétaires**  
(en millions de F.CFA)

	LFI 2015	PLFR 2015	Ecart	
			LFI 2015/PLFR 2015	
			Valeur	%
<b>RECETTES BUDGETAIRES</b>				
Titre 1 : Recettes fiscales	1 376 336	1 240 746	- 135 590	-9,9%
Titre 2 : Dons, legs et fonds de concours	-	-	-	
Titre 3 : Cotisations sociales	-	-	-	
Titre 4 : Autres recettes	913 358	593 105	- 320 253	-35,1%
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>2 289 694</b>	<b>1 833 851</b>	<b>- 455 844</b>	<b>-19,9%</b>

Source : DGI, DGDDI, DGEPPF, DGH, DGBFIP

## *Les recettes pétrolières*

Les recettes pétrolières, arrêtées à 540,6 milliards de F.CFA seraient en diminution de 388,6 milliards de F.CFA par rapport à la loi de finances initiale 2015, reflétant la chute du cours du baril de pétrole.

Les recettes issues du secteur pétrolier se répartissent en recettes fiscales et non fiscales.

Au titre de recettes fiscales liées au secteur pétrolier, l'impôt sur les revenus, les bénéfices et les gains en capital s'établiraient à 31,4 milliards de F.CFA de recettes générées, soit une baisse de 53,1 milliards de F.CFA, envisagée dans le projet de budget rectifié.

Les revenus de l'entreprise et du domaine autre que les intérêts sont estimés à 486,4 milliards de F.CFA. Ils seraient en diminution de 335,5 milliards de F.CFA par rapport à la loi de finances initiale. Cette réduction s'explique par la contraction des recettes issues des *contrats de*

partage et des redevances pétrolières, respectivement de 188,3 milliards et de 147,2 milliards de F.CFA.

Les redevances pour concessions quant à elles, restent identiques par rapport à la loi de finances initiale, soit 22,9 milliards de F.CFA.

**Tableau n° 10 : Les recettes pétrolières**  
(en millions de F.CFA)

Libellé des recettes	LFI 2015	PLFR 2015	ECART	
			LFI 2015 /PLFR 2015	
			VALEUR	%
<b>TITRE 1 : RECETTES FISCALES</b>				
Recettes fiscales	84 479	31 360	-53 119	-62,9%
Impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital	84 479	31 360	-53 119	-62,9%
<b>TITRE 4 : AUTRES RECETTES</b>			0	
Recettes non fiscales	844 703	509 242	-335 461	-39,7%
Revenus de l'entreprise et du domaine autre que les intérêts	821 835	486 374	-335 461	-40,8%
Participations dans les sociétés pétrolières	10 000	10 000	0	0,0%
Redevances pétrolières	311 944	164 774	-147 170	-47,2%
Contrats de partage	499 891	311 600	-188 291	-37,7%
<i>dont recettes affectées aux fluctuations des prix des produits raffinés</i>	143 489	25 682	-117 807	-82,1%
Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	22 868	22 868	0	0,0%
Redevance superficielle	2 168	2 168	0	0,0%
Boni sur attribution de permis	20 700	20 700	0	0,0%
Dividendes			0	
<b>TOTAL DES RECETTES PETROLIERES</b>	<b>929 182</b>	<b>540 602</b>	<b>-388 580</b>	<b>-41,8%</b>

Sources : DGI, DGH, DGELF

### *Les recettes hors pétrole*

Les recettes hors pétrole s'établiraient, au titre du projet de loi de finances rectificative 2015, à 1 293,2 milliards de F.CFA, soit une diminution de 67,3 milliards de F.CFA par rapport au budget initial. Cette variation résulterait des *impôts et taxes indirects* et des *recettes douanières* qui enregistrent des chutes respectives de 38,1 milliards de F.CFA et de 34,2 milliards de F.CFA.

Les recettes hors pétrole se décomposent en *impôts et taxes directs*, en *impôts et taxes indirects*, dont les *recettes douanières* et les *autres recettes*.

**Tableau n°11 : Les recettes hors pétrole**

*(en millions de F.CFA)*

Libellé des recettes	LFI 2015	PLFR 2015	ECART	
			LFI 2015/PLFR 2015	
			VALEUR	%
<b>A. TITRE 1 : RECETTES FISCALES (Brutes)</b>	<b>1 291 857</b>	<b>1 209 388</b>	<b>- 82 469</b>	<b>- 6%</b>
Impôts et taxes directs	445 305	439 693	- 5 612	- 1%
Impôts sur les sociétés hors pétrole	261 526	241 123	- 20 403	- 8%
Impôts sur les personnes physiques	136 197	169 695	33 498	25%
Impôts sur les revenus des capitaux	47 582	28 875	- 18 707	- 39%
Impôts et taxes indirects	846 552	769 695	- 76 857	- 9%
Droits et taxes sur la propriété	36 179	24 417	- 11 762	- 33%
Taxes sur les biens et services	349 808	315 052	- 34 756	- 10%
Droits et taxes de douanes	436 711	402 513	- 34 198	- 8%
Autres recettes fiscales	23 854	27 713	+3 859	- 16%
<b>B. RECETTES FISCALES (Nettes)</b>	<b>1 291 857</b>	<b>1 209 388</b>	<b>- 82 469</b>	<b>- 6%</b>
<b>C. TITRE 2 : DONNS, LEGS ET FONDS DE CONCOURS</b>	-	-	-	-
<b>D. TITRE 3 : COTISATIONS SOCIALES</b>	-	-	-	-
<b>E. TITRE 4 : AUTRES RECETTES</b>	<b>68 654</b>	<b>83 862</b>	<b>15 208</b>	<b>22%</b>
Revenus de la propriété	13 363	27 829	14 467	108%
Revenus de participations	27	16 604	16 577	NS
Revenus du domaine foncier	441	540	99	22%
Revenus du domaine minier	9 195	7 178	- 2 017	- 22%
Revenus du domaine forestier	3 699	3 507	- 192	- 5%
Recettes diverses (y.c. recettes affectées)	55 292	56 033	741	1%
<b>TOTAL DES RECETTES (B+C+D+E)</b>	<b>1 360 511</b>	<b>1 293 250</b>	<b>- 67 261</b>	<b>- 5%</b>

Sources : DGI, DGDDI

*Les impôts et taxes directs* (impôts sur les revenus des personnes morales et physiques, ainsi que les revenus des capitaux) se situeraient à 439,7 milliards de F.CFA contre 445,3 milliards de F.CFA dans la loi de finances initiale 2015, soit une baisse de 5,6 milliards de F.CFA, en liaison avec le rendement de l'impôt sur les revenus des personnes physiques. Cette performance, tributaire de la bonne tenue de l'emploi en 2014 (+2,6%) et de l'augmentation de la masse salariale globale consécutive aux glissements catégoriels et aux embauches dans le secteur privé, a pu contenir la régression de l'impôt sur les sociétés, notamment pétrolières, impactées par la morosité du marché international.

*Les impôts et taxes indirects* (hors recettes douanières) subiraient une baisse de 76,9 milliards de F.CFA par rapport à la prévision initiale. Elles se composent notamment :

- de la TVA, qui se situerait à 315,1 milliards de F.CFA contre 349,8 milliards arrêtés dans la loi de finances initiale de 2015 ;
- des droits et taxes sur la propriété, qui baisseraient de 11,8 milliards de F.CFA pour se situer à 24,4 milliards de F.CFA.

*Les recettes douanières* (droits et taxes à l'exportation et à l'importation) s'établiraient à 402,5 milliards de F.CFA contre 436,7 milliards de F.CFA prévus dans le budget initial de 2015, soit une baisse de 8% qui s'expliquerait par la contraction des exportations et la fragilisation des importations suite au ralentissement de l'activité pétrolière et à la progression du taux de change du dollar américain.

*Les autres recettes*, essentiellement composées des revenus de la propriété, des droits d'exploitation du domaine public (forestier, foncier, minier) et des produits des participations de l'Etat, seraient en hausse de 15,2 milliards de F.CFA par rapport à la prévision initiale.

### Les dépenses

Les dépenses comprennent les charges financières de la dette, les dépenses de personnel, les dépenses de biens et services, les dépenses de transfert, les dépenses d'investissement et les autres dépenses.

### Analyse globale

Les dépenses budgétaires sont plafonnées à 2 068,5 milliards de F.CFA contre 2 331,1 milliards de F.CFA arrêtées dans la loi de finances initiale, soit une baisse de 11%.

Les dépenses courantes seraient en baisse de 217,5 milliards de F.CFA par rapport au budget initial 2015 et s'établiraient ainsi à 1 459,8 milliards de F.CFA. Elles se composent des charges financières de la dette et des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses en capital enregistreraient une baisse de 47,1 milliards de F.CFA par rapport au budget initial 2015 et se situeraient à 596,7 milliards de F.CFA dans le projet de loi de finances rectificative 2015.

**Tableau n° 12 : Répartition des dépenses par titre**  
(en millions de F.CFA)

Crédits de paiement				
Titres et catégories	LFI 2015	PLFR 2015	ECART LFI 2015/ PLFR 2015	
			Valeur	%
Titre 1. Charges financières de la dette	141 172	125 432	- 15 740	-11%
Titre 2. Dépenses de personnel	732 662	732 662	-	0%
Titre 3. Dépenses de biens et services	379 837	299 000	- 80 837	-21%
Titre 4. Dépenses de transferts	423 636	302 723	- 120 913	-29%
Titre 5. Dépenses d'investissement	643 778	596 724	- 47 054	-7%
Titre 6. Autres dépenses	10 000	12 000	2 000	20%
<b>Total CP</b>	<b>2 331 085</b>	<b>2 068 541</b>	<b>- 262 544</b>	<b>-11%</b>

Source : DGBFIP, DGCPT, DGD, DGAJE

Analyse détaillée

Les charges financières de la dette

**Tableau n°13 : Charges financières de la dette**

(En millions de F CFA)

Crédits de paiement				
	LFI 2015	PLFR 2015	ECART LFI 2015/PLFR 2015	
			Valeur	%
Titre 1. Charges financières de la dette	141 172	125 432	- 15 740	-11%
67. Charges financières	141 172	125 432	- 15 740	-11%

Source : DGBFIP

Les charges financières de la dette restent stables par rapport au niveau initial, malgré une diminution de 15,7 milliards de F.CFA liée essentiellement à la révision à la baisse de la dotation pour perte de change et à l'ajustement des charges dues *in fine au titre* des Obligations du Trésor Assimilables (OTA). Ces charges se chiffrent à 125,4 milliards de F.CFA.

Elles comprennent :

- dette extérieure : 101,6 milliards de F.CFA ;
- dette intérieure : 23,8 milliards de F.CFA.

## Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel restent plafonnées à 732,6 milliards de F.CFA comme arrêtées dans la loi de finances initiale 2015.

Elles comprennent, outre la solde permanente et la main d'œuvre non permanente, les crédits dédiés au paiement de la PIP. Ces dépenses se chiffrent respectivement à 561,5 milliards de F.CFA, 70,9 milliards de F.CFA et 100,2 milliards de F.CFA.

**Tableau n° 14 : Les dépenses de personnel**

(en millions de F.CFA)

Crédits de paiement				
Titres et catégories	LFI 2015	PLFR 2015	ECART LFI 2015/PLFR 2015	
			Valeur	%
Titre 2. Dépenses de personnel	732 662	732 662	-	0%
66. Charges de personnel	732 662	732 662	-	0%

Source : DGBFIP

Le maintien de ce niveau de dépenses s'explique principalement par la prise en compte des *glissements catégoriels* et des *recrutements* des agents des forces de défenses et de sécurité, des personnels de santé et de l'éducation. Il tient également compte de l'entrée en solde des personnels recrutés en présalaires, jadis payés sur fonds propres de certaines administrations, et de l'élargissement du bénéfice de la PIP à l'ensemble des agents de l'Etat.

## Les dépenses de biens et services

Les dépenses de biens et services baisseraient de 80,8 milliards de F.CFA par rapport à la loi de finances initiale 2015 pour se situer à 299 milliards de F.CFA dans le projet de loi de finances rectificative. Cette tendance s'explique essentiellement par le réajustement à la baisse de cette catégorie de dépenses pour faire face à la contraction globale des ressources. Par ailleurs, ce titre de dépenses intègre les remboursements courants de TVA à hauteur de 60 milliards de F.CFA.

**Tableau n° 15 : Les dépenses de biens et services**

(en millions de F.CFA)

Crédits de paiement				
Titres et catégories	LFI 2015	PLFR 2015	ECART LFI 2015/PLFR 2015	
			Valeur	%
Titre 3. Dépenses de biens et services	379 837	299 000	- 80 837	-21%

Source : DGBFIP

#### Les dépenses de Transferts

En diminution de 120,9 milliards de F.CFA, les dépenses de transferts se situeraient à 302,7 milliards de F.CFA. Cette baisse est principalement justifiée par la réduction de 117,8 milliards de F.CFA des crédits destinés au soutien des prix des produits raffinés, conformément aux recommandations du séminaire Gouvernemental de janvier 2015.

**Tableau n° 16 : Les dépenses de transferts**

(en millions de F.CFA)

Crédits de paiement				
Titres et catégories	LFI 2015	PLFR 2015	ECART LFI 2015/PLFR 2015	
			Valeur	%
Titre 4. Dépenses de transferts	423 636	302 723	- 120 913	-29%

Source : DGBFIP

#### Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement enregistrent une baisse de 47,1 milliards de F.CFA par rapport au budget initial et se situeraient à 596,7 milliards de F.CFA dans le projet de loi de finances rectificative 2015. Ce niveau comprend 278,2 milliards de F.CFA au titre des projets financés sur les ressources extérieures. L'ensemble de ces ressources est principalement orienté vers l'accélération de la mise en œuvre du Schéma Directeur National d'Infrastructures et le financement de la stratégie d'investissement humain du Gabon, dénommée "Pacte social".

### Tableau n° 17 : Les dépenses d'investissement

(en millions de F.CFA)

Crédits de paiement				
Titres et catégories	LFI 2015	PLFR 2015	ECART LFI 2015/PLFR 2015	
			Valeur	%
Titre 5. Dépenses d'investissement	643 778	596 724	- 47 054	-7%

Source : DGBFIP

#### Les autres dépenses

Les autres dépenses sont arrêtées à 12 milliards de F.CFA contre 10 milliards de F.CFA initialement prévus. Elles comprennent :

- les protocoles transactionnels, les condamnations pécuniaires et les séquestres en gestion à l'Agence Judiciaire de l'Etat (AJE), dont le coût se maintiendrait à 5 milliards de F.CFA ;
- les coûts sociaux de restructurations des entreprises qui passeraient de 5 milliards de F.CFA à 7 milliards de F.CFA, du fait de la prise en compte des plans sociaux de l'APIEX, du CDE et de PromoGabon.

### Tableau n° 18 : Les autres dépenses

(en millions de F.CFA)

Crédits de paiement				
Titres et catégories	LFI 2015	PLFR 2015	ECART LFI 2015/PLFR 2015	
			Valeur	%
Titre 6. Autres dépenses	10 000	12 000	2 000	20%

Source : DGBFIP

#### Les budgets annexes

Comme pour la loi de finances initiale 2015, le présent budget ne prévoit aucun budget annexe.

#### Les comptes spéciaux

Comme pour les budgets annexes, le projet de loi de finances rectificative 2015 ne prévoit ni de compte d'affectation spécial, ni de compte de commerce.

# EQUILIBRE DE FINANCEMENT

Les opérations de financement reprennent le solde budgétaire global. Elles retracent ensuite les charges et les ressources de trésorerie et de financement et l'affectation des résultats de l'année en cours et des exercices antérieurs.

**Tableau n° 19 : Les ressources et les charges de trésorerie**  
(en millions de F.CFA)

	LFI 2015	PLFR 2015	Ecart
<b>Charges de trésorerie et de financement</b>			
Amortissement (dette extérieure)	302 691	243 636	- 59 055
Emprunts extérieurs-courants	302 691	243 636	- 59 055
Bilatéraux	31 256	43 466	12 210
Multilatéraux	93 242	31 977	- 61 265
Banques	178 193	168 193	- 10 000
Amortissement des prêts du secteur bancaire	231 587	88 546	- 143 041
Intérieur-DGD	231 587	88 546	- 143 041
Emprunts intérieurs-courants	231 587	88 546	- 143 041
Banques	48 750	40 250	- 8 500
Moratoires	53 837	35 296	- 18 541
Divers	29 000	13 000	- 16 000
Marchés Financiers	100 000	-	- 100 000
Autres amortissements	156 000	149 800	- 6 200
AJE, coûts sociaux, opérations de couverture			-
Bons du Trésor Assimilables (BTA)		51 900	51 900
Instances Trésor	86 000	27 900	- 58 100
Arriérés de TVA	70 000	70 000	0
Correspondants du Trésor	41 875	44 948	3 073
Prêts et avances	10 075	55 765	45 690
Fonds Souverain de la RG	10 075	2 000	- 8 075
Compte IMA (Approvisionnement)		53 765	53 765
<b>Total</b>	<b>742 228</b>	<b>582 695</b>	<b>- 159 533</b>
<b>Ressources de trésorerie et de financement</b>			
Tirages	207 256	278 212	70 956
Tirages sur conventions en cours	168 351	271 399	103 047
Tirages sur nouvelles conventions	38 905	6 813	- 32 091
Emissions de titres publics	576 362	365 000	- 211 362
Emissions de titres publics sur le Marché	490 100	265 000	- 225 100
Emissions de titres publics sur le Marché intérieur	86 262	100 000	13 738
Financement bancaire	-	174 173	174 173
banques centrale	-	174 173	174 173
<b>Total</b>	<b>783 618</b>	<b>817 385</b>	<b>33 766</b>
Solde des opérations de financement et de trésorerie	41 390	234 690	
Solde budgétaire global		- 234 690	
Solde net			-

Source : DGBFIP

## 1.18 Les charges de trésorerie

Les charges de trésorerie se chiffrent à 582,7 milliards de F.CFA dans le projet de loi de finances rectificative 2015 contre 742,2 milliards de F.CFA initialement prévu, soit une baisse de 159,5 milliards de F.CFA, essentiellement imputable à la restructuration de l'échéancier des emprunts obligataires contractés sur le marché local.

Ces charges se décomposent comme suit :

- amortissement dette extérieure : 243,6 milliards de F.CFA ;
- amortissement des prêts du secteur bancaire : 40,3 milliards de F.CFA ;
- amortissement des prêts (moratoires et divers) : 48,2 milliards de F.CFA ;
- autres amortissements : 149,8 milliards ;
- comptes des correspondants du Trésor : 44,9 milliards de F.CFA ;
- prêts et avances (Fonds Souverain de la République Gabonaise) : 2 milliards de F.CFA ;
- compte IMA (approvisionnement) : 53,8 milliards de F.CFA.

## 1.19 Les ressources de trésorerie

Les ressources de trésorerie se chiffrent à 817,4 milliards de F.CFA dans le projet de loi de finances rectificative 2015 contre 783,6 milliards de F.CFA arrêtés dans la loi de finances initiale, soit une hausse de 33,8 milliards de F.CFA, imputable aux tirages supplémentaires sur les conventions en cours et aux nouvelles émissions de titres publics.

Elles se décomposent comme suit :

- *tirages sur conventions en cours : 271,4 milliards de F.CFA ;*
- *tirages sur nouvelles conventions : 6,8 milliards de F.CFA ;*
- *émissions de titres publics sur le marché international : 265 milliards de F.CFA ;*
- *émissions de titres publics sur le marché intérieur : 100 milliards de F.CFA ;*
- *financement bancaire : 174,2 milliards de F.CFA.*

## 1.20 La couverture du déficit budgétaire

La loi de finances rectificative 2015 présente un déficit budgétaire de l'ordre de 234,7 milliards de F.CFA. Il serait financé par le solde excédentaire des opérations de trésorerie, notamment par les émissions de titres publics sur le marché international et sur le marché intérieur.

### L'affectation des résultats

**Tableau n° 20 : Détermination et affectation des résultats des exercices**

*(en millions de F.CFA)*

	LFI 2015	PLFR 2015	Ecart
			PLFR 2015/LFI 2015
<b>1. Opérations budgétaires</b>			
Recettes budgétaires(+)	2 289 694	1 833 851	- 455 844
Dépenses budgétaires (-)	2 331 085	2 068 541	-262 544
<b>Solde des opérations budgétaires (+/-)</b>	<b>- 41 390</b>	<b>- 234 690</b>	<b>-193 300</b>
<b>2. Opérations de trésorerie et de financement</b>			
Charges de trésorerie et de financement (-)	742 228	582 695	-159 533
Ressources de trésorerie et de financement (+)	783 618	817 385	33 766
Financement résiduel (+/-)	-		
<b>Solde des opérations de trésorerie et de financement (+/-)</b>	<b>41 390</b>	<b>234 690</b>	<b>193 300</b>
<b>3. Résultats</b>			
Résultat prévisionnel de l'exercice (+/-)			-
Résultat prévisionnel de l'exercice antérieur (+/-)			
Résultat cumulé des années antérieures (+/-)	48 312	48 312	
<b>Solde à nouveau prévisionnel (+/-)</b>	<b>48 312</b>	<b>48 312</b>	

Sources : DGBFIP, DGCPT, DGD

L'exécution du budget de l'exercice 2015 se solderait par un résultat prévisionnel nul.

Ainsi, en tenant compte des résultats des années antérieures, le *Solde à nouveau prévisionnel* du compte permanent des découverts du Trésor s'établirait à 48,3 milliards de F.CFA.

Fait à Libreville, le 10 avril 2015

Le Ministre de l'Economie, de la Promotion  
des Investissements et de la Prospective



Régis IMMONGAULT

Le Ministre du Budget et des Comptes Publics



Christian MAGNAGNA